



Les activités proposées à l'association sportive du lycée sont encadrées par les enseignants d'EPS. Elles se déroulent soit sur le temps de midi, soit le mercredi après-midi.

Elles permettent à tous les élèves de bénéficier d'entraînements et de participer, s'ils le souhaitent, aux compétitions UNSS les mercredis après-midi.

Tous les élèves sont les bienvenus, qu'ils soient débutants ou confirmés.

UNSS 29 Planning des activités 2026 – 2027 Association sportive du lycée amiral Ronarc'h				
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI
12h-13h	13h-14h	13h00 à 15h00	12h-13h	12h-13h
 Basketball M Guignot Halle	Circuit Training / Tennis de Table Mme Gouhey Salle Tennis de table	Badminton M Volant Gymnase	Badminton M Volant Gymnase	Volleyball M Guignot Gymnase
		13h30 à 15h30 Escalade Mme Gouhey différents sites du district (Guéguénat, Vauban, UBO, The Roof etc)		
13h-14h		13h00 à 17h		
Danse Mme L'Hostis Salle Tennis de table		Surf/ Bodyboard Mme L'Hostis suivant conditions météorologiques et marées (quelques sorties).Blancs Sablons		
		Et bien entendu des COMPÉTITIONS ! Cross, Volleyball, Handball, Basketball, Athlétisme		

Comment s'inscrire

- ✚ Rapporter l'autorisation parentale complétée et signée (**attention 2 signatures**) auprès de l'enseignant responsable de l'activité ou de ton professeur d'EPS
- ✚ Règlement de 15 euros sur **le site Hello Asso** (différent du don à l'APE)
- ✚ Important : Valider la licence en cliquant sur le lien UNSS qui sera reçu par mail

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) Madame, Monsieur :..... (père, mère, tuteur)

Tel :.....

Mail parent :

Demeurant à

Autorise l'élève :

Nom :	Prénom :	Sexe :
Né(e) le : / /	Classe (2026-27) :	ACTIVITE(S) :

- À participer aux activités de l'association sportive du lycée Amiral Ronarc'h.
- Autorise mon enfant à se déplacer par ses propres moyens sur les lieux de pratique, pour les créneaux d'AS (avant et après entraînement) et pour les rencontres UNSS. (rayer en cas de refus)
- Exceptionnellement, pour optimiser l'organisation des activités, les élèves peuvent être pris en charge par un autre professeur d'EPS de Brest ou un personnel d'éducation du lycée Amiral RONARC'H.

NOUVEAU : L'adhésion et l'obtention de la licence sont conditionnées par le règlement de la cotisation (15 euros) via le site Hello Asso :

https://www.helloasso.com/associations/association-sportive-lycee-amiral-ronarc-h/adhesions/adhesion-2026-2027-association-sportive-lycee-amiral-ronarc-h-brest Lien également disponible sur le site internet du lycée	ou en flashant le QR code 
--	---

Fait àle.....

Signature

Je prends connaissance des mentions ci-dessous concernant le droit à l'image, les conditions d'utilisation des données, l'assurance et le règlementaire. Je signe en connaissance de causes.
Un mail (si renseigné dans le formulaire d'inscription) vous sera envoyé pour confirmer les informations.

DROIT À L'IMAGE : Dans le cadre des activités proposées directement ou indirectement par l'Union nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'association peut réaliser des clichés fixes ou animés de l'enfant licencié. A cet effet, l'adhésion à l'UNSS vaut acceptation de (a) la prise d'images fixes ou animées, le cas échéant en fixant d'autres éléments de la personnalité du licencié, (b) la fixation de l'image et des éléments de la personnalité du licencié sur tout support connu ou inconnu à ce jour et permettant l'exploitation desdites images, et (s) la reproduction, la représentation, l'exploitation voire la modification, directement ou indirectement de l'image et des éléments de personnalité du licencié dans le cadre des opérations de communication interne ou externe, institutionnelle ou promotionnelle sous tout format sous tout support directement ou indirectement. L'UNSS conservera l'anonymat du licencié. La présente autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la prise de licence.

PROTECTION DES DONNÉES : Aux fins de gestion de la pratique sportive et des compétitions organisées directement ou indirectement par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), nous sommes amenés à solliciter des données personnelles concernant votre enfant licencié à l'UNSS pour la durée de validité de ladite licence. L'adhésion à l'UNSS vaut autorisation pour l'association UNSS de collecter, d'enregistrer et de stocker les données nécessaires. Outre les services internes de l'UNSS, les destinataires de ces données sont, à ce jour, les fédérations françaises délégataires du sport concerné par la pratique sportive du licencié, ainsi que les sous-traitants de l'UNSS tels que ses assureurs ou l'hébergeur des 12 données de l'UNSS. Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'à ces destinataires. En tant que responsable légal du mineur licencié, vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant directement une demande au responsable de ces traitements Mme Marie-Céline Courtet à l'adresse daf@unss.org. La politique générale de protection des données est consultable sur le site internet de l'UNSS ainsi que sur son extranet OPUSS.

ASSURANCE : Le licencié ci-dessus ou son représentant légal (pour les mineurs) déclare se conformer aux règlements sportifs de la fédération UNSS, avoir pris connaissance des statuts du règlement intérieur de la fédération (disponibles sur le site internet UNSS), s'engager à respecter la charte éthique du CNOSF conformément au Code du Sport. Le licencié ou son représentant légal déclare être informé(e) des conditions d'assurances et de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. Dans un certain nombre de situations (à l'exception des situations où l'auteur des violences a lui-même la qualité d'assuré) les garanties actuelles du contrat UNSS/MAIF apportent aux adhérents (licenciés UNSS) victimes de violences sexuelles/physiques/psychologiques, une prise en charge dans les conditions prévues par le contrat, des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation dont les séances de soutien psychologique peuvent faire partie (garantie « Indemnisation des Dommages Corporels »). Il en sera de même de la prise en charge des frais de procédure (garantie « Recours ») pour lesquels la MAIF pourra également proposer les services d'un avocat auquel elle fait régulièrement appel.

ENCADREMENT DES ELEVES : Pour information, dans le cadre des rencontres districts et des rencontres départementales UNSS, dans l'éventualité d'une rencontre multi-sites, les élèves peuvent être amenés à être sous la responsabilité d'un enseignant d'EPS d'un autre établissement du district"

Je reconnais avoir bien pris connaissance des modalités d'adhésion à l'UNSS précisées ci-dessus, et je les accepte (rayer en cas de désaccord).

Fait àle.....

Signature